



*Avant même de commencer notre déclaration préalable, nous voulions manifester notre soutien face au décès accidentel d'un de nos collègues, Monsieur Eric Vandembroucke, victime d'un accident de circulation le mardi 7 novembre 2017.*

*Cet enseignant était en remplacement à l'école élémentaire Beaumanoir de Rémy, circonscription de Pont-Sainte-Maxence. Nos pensées vont vers son épouse, ses enfants et ses proches. Cet événement tragique suscite naturellement beaucoup d'émotions au sein des collègues, des élèves et des familles.*

Monsieur l'inspecteur d'Académie,  
Mesdames, Messieurs les membres de la CAPD

Pour la première fois, la réunion de cette CAPD au mois de novembre ne fera pas l'objet d'un examen des promotions des enseignants du 1er degré du département, conséquence de l'application des mesures issues du PPCR. Le SE-Unsa n'est pas nostalgique d'un système d'avancement qu'il a toujours qualifié de profondément injuste et inéquitable. En effet, les 3 rythmes qui prévalaient jusqu'à l'an passé, à savoir : Grand Choix pour les plus « méritants », Choix pour les « méritants » et "Ancienneté" pour les autres pouvaient engendrer un écart de 10 ans pour intégrer le 11ème échelon (soit plusieurs dizaines de milliers d'euros...) entre deux collègues ayant débuté leur carrière la même année.

Aujourd'hui, cet écart de dix années se retrouve divisé par 5 puisqu'un maximum de 2 ans pourra désormais séparer ces 2 collègues avant l'accès au dernier échelon de la classe normale. Le SE-Unsa salue très clairement cette avancée à laquelle on peut ajouter l'accès pour tous à la Hors-Classe pour les collègues ayant déroulé une carrière complète ou encore l'augmentation des bornes indiciaires. Cependant, alors qu'une amélioration concrète en termes de rémunération pour tous les enseignants se concrétise, les annonces successives du ministre de l'action et des comptes publics assombrissent considérablement cette petite embellie.

Ainsi, le gel du point d'indice, le retour de la journée de carence, ou encore le report de certaines mesures issues du PPCR sont autant de nouvelles attaques au pouvoir d'achat des enseignants et plus généralement de tous les agents de la Fonction Publique. Nul doute que ces éléments participeront à encore accroître les difficultés de recrutement pour une profession parmi les plus mal rémunérées en France si on la compare aux autres pays de l'OCDE. C'est pourquoi, le SE-Unsa a appelé à la grève le 10 octobre dernier au sein d'une intersyndicale dont l'appel a débouché sur l'une des mobilisations les plus fortes que la profession ait connues ces dernières années.

Même si certaines craintes ont été levées quant aux conséquences de la hausse de la CSG en janvier prochain, **l'UNSA Fonction Publique maintient aujourd'hui la pression sur le gouvernement pour qu'il revoie sa position sur le pouvoir d'achat des agents de la Fonction Publique et que l'État respecte ses engagements sur le calendrier d'application du PPCR.**

L'ordre du jour de cette réunion de la CAPD est donc quasiment exclusivement consacré à l'examen des demandes de formation continue des enseignants du premier degré. Lors de nos stages de formation syndicaux, nous sommes régulièrement interpellé par nos collègues qui ne comprennent pas que certaines thématiques que nous choisissons (stress au travail, gestion des conflits, etc.) n'entrent pas dans le Plan départemental de formation. C'est pourquoi, lorsque nous organisons, en tant que représentant.e.s du personnel, ces stages, nous nous interrogeons sur la manière dont l'administration gère ces demandes. Vous n'êtes pas sans savoir, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, que les collègues ont le droit à 12 journées de formation syndicale. La hiérarchie ne peut les refuser que dans des conditions très restrictives.

Bien sûr, une demande doit parvenir à l'inspecteur d'académie un mois avant la date du stage...

En raison de cette contrainte, nous prenons la précaution d'inviter les collègues à envoyer leur demande dès que la date du stage est fixée. En l'absence de réponse écrite et motivée au moins 15 jours avant le stage, l'autorisation est réputée accordée. Dès lors, si vous émettez un avis défavorable, il convient que le collègue soit destinataire de cet avis dans les temps. Par ailleurs, il ne serait question de recevoir des mentions « sous réserve » ou des refus motivés uniquement par le fait que le collègue a déjà participé à un autre stage quelques jours auparavant ;

Nous vous le rappelons encore une fois : les collègues ont le droit à 12 journées de formation syndicale. De plus, refuser d'accorder deux demandes au sein d'une même école, **quelque soit la taille de celle-ci**, nous interroge fortement ! De ce fait, nous attendons **une réponse et des éléments de compréhension** de votre part Monsieur l'Inspecteur d'Académie.

Enfin, le SE-Unsa ne peut conclure cette déclaration sans évoquer la situation des directeurs et directrices d'école, et plus généralement du fonctionnement des écoles. Alors que les aides administratives sont supprimées et que les demandes institutionnelles ne cessent de croître, il apparaît aujourd'hui criant que l'école du XXI<sup>ème</sup> siècle ne saurait être celle de 2017 !

En effet, même en faisant abstraction d'un travail administratif toujours plus dense, les directrices et directeurs d'écoles sont aujourd'hui de plus en plus confrontés à des dilemmes dont les enjeux concernent **directement** le fonctionnement de leur école et la **sécurité** de leurs élèves.

Pour illustrer très simplement ce propos, un directeur ou une directrice ne peut assumer au même instant la fonction de portier (les portes des écoles doivent être closes en application du plan Vigipirate mais rares sont aujourd'hui les écoles équipées de systèmes d'ouverture à distance), la fonction de secrétaire (les équipes encouragent les parents d'élèves à téléphoner lors de la récréation ou du jour de décharge, il est aujourd'hui impératif que les équipes de circonscription appliquent cette règle de bon sens) et enfin, alors qu'on aurait évidemment dû la placer en tête des autres, la fonction d'enseignant. Certaines initiatives de parents proposant de se mettre bénévolement à disposition de l'école pour pallier à ces contraintes révèlent bien l'indigence de la situation, indigne d'un pays soi-disant développé. Plus qu'une aide administrative sous contrat précaire, les écoles ont donc aujourd'hui plus que jamais besoin de personnels qualifiés au statut d'agent public.

Merci de votre attention.

